

Le coût humain du capitalisme

Licenciements, chômage, précarité, conditions de travail

Le gouvernement Valls/Hollande applique des recettes qui depuis plus de vingt ans ont montré leur inefficacité. Les exonérations de cotisations sociales patronales ne favorisent pas la création d'emplois et sont un puits sans fonds. C'est le cas du pacte de responsabilité avec le cadeau de 41 milliards fait aux patrons sur le dos de la Sécurité sociale, des ménages, et des collectivités locales, auxquels on impose une cure d'austérité de cinquante milliards !

Le problème c'est le coût du capital et le pouvoir des multinationales

Les tenants de la baisse du « coût » du travail veulent supprimer à terme la part de salaire socialisé qui permet un haut niveau de protection sociale en France, qui n'existe pas ailleurs, alors qu'aujourd'hui les revenus du capital ne contribuent qu'à hauteur de 2 % des ressources de la protection sociale. Il faut y ajouter la « préférence française » pour les dividendes. La baisse des cotisations sociales a eu comme principale contrepartie l'augmentation de la part des dividendes nets versés dans la valeur ajoutée. En 2013, les entreprises françaises ont redistribué 40 % de leurs profits à leurs actionnaires sous forme de dividendes ou de rachat d'actions. Les seules entreprises du CAC 40 ont versé 43 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2013, montant en hausse de 4 % par rapport à 2012 et les revenus distribués par les sociétés non financières sont à leur niveau le plus haut depuis la seconde guerre mondiale..

Tout le tissu des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) a été soumis à la pression des donneurs d'ordre, captives de leur client principal sinon exclusif que sont les grands groupes. Ce sont les salarié-es de ces petites entreprises qui en sont les premières victimes des licenciements en cascade que cela engendre.

Il n'est plus supportable que 2 % des plus riches possèdent plus de 50 % de la richesse mondiale tandis que la moitié la plus pauvre n'en possède qu'un 1 %.

Il n'est plus acceptable de vivre dans un système économique où ceux et celles qui produisent l'intégralité des richesses n'en reçoivent qu'une petite fraction sous formes

de salaires tandis que le reste va au profit, dans les poches des capitalistes, et dans les fonds de placements spéculatifs.

Le saviez-vous : Si on traduit en heures de travail la part des dividendes dans la valeur ajoutée en France, aujourd'hui un salarié travaille en moyenne 26 jours par an pour les actionnaires contre 9 jours par an au début des années 1980 !

La loi mal nommée de Sécurisation de l'emploi, imposée par le MEDEF et certaines organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC, avec le soutien de l'UNSA), inflige des régressions sociales historiques, en facilitant encore plus les

licenciements, le chantage à l'emploi, les mobilités forcées. Les nombreuses luttes contre les licenciements sont bafouées, méprisées, par cette loi. Elle doit être abrogée !

Il faut reprendre la bataille pour une réduction du temps travail pour lutter contre le chômage, travailler moins, et jouir du temps libre comme bon nous semble. Il faut une nouvelle législation sur les licenciements élargissant les droits des représentants des salarié-es notamment avec un droit de veto, et créer un nouveau statut du salarié, applicable à tous et toutes, financé par un fonds patronal mutualisé, pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois et pendant les formations de reconversion.

Il faut aussi, pour le secteur privé et le secteur public, lutter contre la dégradation des conditions de travail et la non reconnaissance des maladies professionnelles, exiger des droits nouveaux protecteurs de la santé des salarié-es, et plus globalement un droit de contestation renforcé sur l'organisation du travail.

La boîte noire du chômage et de la précarité

Si on additionne toutes les personnes en sous-emploi (ex. le temps partiel pour les femmes), les radiés de Pôle Emploi, les dispensés de recherche d'emploi, les non inscrits par découragement ou la moitié de ceux touchant le RSA, le chiffre réel est plus proche de huit millions de chômeur-euses. Le nombre de chômeur-euses de longue durée ex-



plose avec plus de deux millions de personnes ainsi que les embauches en CDD ou en intérim de très courte durée, notamment pour les moins qualifiées et les plus jeunes. Un peu moins de la moitié des inscrit(e)s à Pôle Emploi est indemnisée. Les modes de calcul et la précarisation grandissante des emplois augmentent le nombre de personnes perdant leur droit à indemnisation et font grossir les rangs des bénéficiaires des minima sociaux (ASS, RSA).

Cela n'empêche pas le MEDEF et une partie des organisations syndicales de négocier toujours plus de reculs sociaux : la dernière convention UNEDIC en est un exemple, suscitant la mobilisation des associations de chômeurs, des intermittent-es, de Solidaires, la CGT, et la FSU.

Ce ne sont pas les emplois d'avenir et les contrats de génération qui vont inverser " la courbe du chômage". Les emplois d'avenir ou contrats de génération, énièmes « contrats aidés », sont des contrats la plupart du temps précaires - qui contribuent à renforcer l'idée que les « jeunes » seraient une variable d'ajustement pour les entreprises - et un cadeau pour celles-ci puisque aucune contrainte n'impose l'embauche définitive de ceux qui en bénéficient. Ce n'est pas non plus le développement de la précarité dans la fonction publique favorisé par l'état qui va leur donner des perspectives d'emplois stables et donner les moyens à un service public de qualité.

Rendons coups pour coûts

► **Interdiction des licenciements dans les entreprises qui font des bénéfices, droit de veto des représentantes du personnel sur les licenciements collectifs. Un statut du salarié, applicable à tous et toutes et financé par un fonds patronal mutualisé, pour garantir le maintien du salaire entre deux emplois et pendant les formations de reconversion.**

► **Réduire le temps de travail à 32H avec embauches correspondantes et sans intensification du travail.**

► **Des allocations chômage dès le premier mois de travail, jusqu'au retour à l'emploi, égal au minimum à 80 % du SMIC et plafonné pour les hauts revenus et augmentation des minima sociaux et accès à ceux-ci pour les moins de 25 ans.;**

► **Un revenu socialisé d'études versé à tout jeune travailleur en formation, à partir de 16 ans, se déclarant fiscalement indépendant de ses parents. D'un montant au moins égal au SMIC, ce revenu sera financé par des cotisations sociales et géré par des représentants étudiants et salariés.**

► **Obligation de plans de progression pour atteindre une présence équilibrée des femmes et des hommes dans les différents métiers et des sanctions financières dissuasives contre les employeurs ne respectant pas les lois d'égalité professionnelle ou abusant du temps partiel, développement massif des crèches publiques.**

► **Surtaxation des accidents du travail des travailleurs précaires, des moins de 25 ans et des plus de 50 ans et prise en charge de l'accident de l'intérimaire par l'entreprise utilisatrice**

► **Elargissement de la liste des maladies professionnelles, en particulier en termes de risques liés à la pénibilité du travail (risques chimiques, travail posté, travail de nuit...) et garantie, pour chaque victime, d'une enquête d'imputabilité, avec l'expertise d'une autorité indépendante de l'employeur, en collaboration avec le CHSCT, qui doit déboucher sur une décision sur l'imputabilité et sur une proposition de « réparation ».**